



Lauréats du **concours des psychologues** du ministère de la Justice **Vers de nouvelles modalités d'affectation**

COMMUNIQUÉ :

Le 14 novembre 2025, **FO Justice Psychologues** adressait une lettre ouverte au ministre de la Justice.

Ce dernier a répondu le 08 décembre de manière favorable à nos sollicitations, enjoignant au secrétariat général de reprendre le travail avec nous afin d'étudier nos demandes.

Pour mémoire, le Garde des Sceaux a écrit :

« il me semble raisonnable que les règles d'affectation des lauréats de concours soient, comme vous le suggérez, questionnées pour permettre une meilleure prise en considération de la situation antérieure des collègues ayant exercé en situation d'agents contractuels ».

Suite à cette réponse à **FO Justice Psychologues**, les ressources humaines du SG nous ont reçus en réunion le 18 décembre. Nous avons alors constaté un changement de dynamique et un engagement des services à faire évoluer favorablement la situation.

FO Justice Psychologues se félicite d'avoir fait bouger les lignes sur la nécessité de revoir les modalités d'affectation des lauréats du concours des psychologues du ministère de la Justice, et d'avoir remis les sujets concernant les psychologues au rang des priorités.

Ainsi, une réflexion est en cours, elle est déjà bien avancée !

FO Justice Psychologues insiste auprès des services pour aboutir à une évolution dès le concours 2026, afin de permettre aux agents qui le souhaitent de pouvoir bénéficier d'une titularisation sur leur poste.

► **FO Justice Psychologues** reste plus que vigilant à la mise en place d'un système d'affectation cohérent et juste, au regard des parcours et de l'investissement des psychologues au sein du ministère.

► **FO Justice Psychologues** continue le travail engagé avec le secrétariat général et communiquera auprès de tous les psychologues du ministère dès que des engagements concrets auront été pris.

FO Justice – Psy – le 9 Janvier 2026

